

COMPTE RENDU DE LA 9^e CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE ET LES RELATIONS INTERRACIALES

**WINNIPEG, MANITOBA
DU 14 au 15 septembre 2019**

La 9^e Conférence nationale sur les droits de la personne et les relations interraciales est officiellement déclarée ouverte à 8 h 40 le samedi 14 septembre 2019 par Sebastian Rodrigues, vice-président national aux droits de la personne et président du Comité des droits de la personne et des relations interraciales.

CÉRÉMONIE INAUGURALE AUTOCHTONE

Le confrère Rod Cunningham présente l'aînée Barbara Nepinak, membre de la Première Nation Pine Creek qui a pris sa retraite après 35 années de service dans la fonction publique fédérale. L'aînée Nepinak prononce une prière d'accueil autochtone.

MEMBRES DU CDPRI

Les membres du CDPRI se présentent à l'assemblée plénière :

- Sebastian Rodrigues, vice-président national aux droits de la personne et aux relations interraciales
- Judy Phillips, représentante des membres de groupes raciaux visibles
- Farid Tourkmani, représentant des membres de groupes raciaux visibles
- Genie McDougall, représentante des membres ayant des handicaps
- Bruce Flannigan, représentant des membres ayant des handicaps
- Gaylene Higgs, représentante des GLBT
- Chris Davis, représentant des GLBT
- Susie Blyth, représentante des Autochtones
- Rod Cunningham, représentant des Autochtones

Le confrère Rodrigues présente les membres de l'Exécutif national qui assistent à la Conférence en tant qu'invité-e-s et qu'observatrices ou observateurs :

- Eddy Bourque, président national
- Crystal Warner, vice-présidente exécutive nationale
- Paul Croes, VPN à IRCC
- Rhonda Rumson, VPN au N-B et à l'Î-P-É
- Chris Gardiner, VPN au Manitoba et à la Saskatchewan

- Fabienne Jean-François, VPN au Québec et VPEN suppléante
- Debbie Morris, VPN à T-N-L et à la N-É
- Lyne Cartier, VPN au Québec
- Nicole Ma, VPN à l'Ontario
- Vanessa Miller, VPN à la C-B et au Yukon

Le confrère Rodrigues remercie les délégué-e-s, observatrices, observateurs et invité-e-s de prendre part à la 9^e Conférence nationale sur les DPRI.

Le thème de la 9^e Conférence sur les DPRI est **Honorer, respecter, reconnaître et réconcilier**. Le confrère Rodrigues rappelle l'historique de la création du Comité en 1991 et présente le mandat du Comité.

MINUTE DE SILENCE

Les participant-e-s se lèvent et gardent une minute de silence à la mémoire de tous les membres de syndicats qui sont décédés.

LECTURE DE LA POLITIQUE SUR LE PROFILAGE INJUSTE ET DE LA POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Le confrère Tourkmani lit la Politique sur le profilage injuste.

La consœur KuarSingh lit la Politique contre le harcèlement. Le confrère Rodrigues présente les membres du comité contre le harcèlement créé pour la durée de la Conférence, soit la consœur Lyne Cartier et le confrère Chris Gardiner.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT NATIONAL

Après avoir été présenté par le président de la Conférence, le président national prend la parole devant les délégué-e-s, observatrices, observateurs et invité-e-s présents.

Le président national traite de certains des dossiers dans lesquels le SEIC a travaillé et continue à travailler inlassablement dans l'intérêt de ses membres. Ces dossiers comprennent les consultations avec l'employeur sur la mise à jour de la Directive sur le télétravail, la Directive sur l'obligation d'adaptation et de la procédure de règlement des plaintes de harcèlement. Il s'agit de questions qui sont inscrites à l'ordre du jour de toutes les réunions des comités nationaux de consultation patronale-syndicale pour voir à ce que les discussions à leur sujet se poursuivent jusqu'à ce que le syndicat juge que les directives conviennent à ses membres.

Dans le contexte des droits de la personne, que signifie le thème de la conférence pour vous? Nous devons reconnaître que les terres sur lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui sont des terres ancestrales des Premières Nations. Le thème comprend tous les ingrédients du respect des droits de la personne. Les 4 mots du thème sont des verbes d'action. Ils représentent ce qui est indispensable à l'accès de tous à l'équité.

Nous devons reconnaître que chaque être humain est distinct. Nous devons réparer les erreurs du passé et rétablir des relations amicales entre nous. Nous devons tous partager les points exprimés au cours de cette conférence avec nos collègues de travail à notre retour au bureau. La sensibilisation est la clé du succès.

Le président national invite les membres de l'Exécutif national qui assistent à la conférence à se rendre à l'avant de la salle pour dévoiler le nouveau logo du SEIC, qui comprend trois formes d'individus qui, ensemble, forment une feuille d'érable représentant le vivre-ensemble. Ensemble, nous continuons de croître et nous sommes forts.

Les droits de la personne comptent parmi les principales préoccupations de notre syndicat et les priorités des membres de l'Exécutif national. Le Comité national des droits de la personne et des relations interraciales a pour rôle de défendre les membres.

CONFÉRENCIÈRE – TINA HOUSE

Tina House est présentée par la consœur Phillips.

En tant que fière Métis née à Vancouver, en C-B, Tina a commencé à travailler dans l'industrie cinématographique en tant que figurante d'émissions de télévision à Vancouver et a fondé sa propre entreprise à l'âge de 23 ans. Elle s'est vu décerner le Prix de journalisme d'Amnistie internationale en droits de la personne pour un article d'enquête et d'actualité sur les femmes portées disparues au Canada.

Elle dit que ses racines sont empreintes de leadership. Sa regrettée grand-mère Anne House a cofondé la BC Association of Non-Status Indians en 1969. Feu son père Fred House a assumé la présidence de cette association en 1971. Il a porté le nombre de ses chapitres à plus de 70 et a donné à ses membres des possibilités de logement, d'emploi, de formation et de défense de cause. Il a été un chef politique et a présidé de nombreuses organisations politiques provinciales de Métis pendant environ 30 années. C'est grâce à ce leadership qu'elle est devenue ce qu'elle est aujourd'hui.

Tina invite les délégué-e-s à se rendre à un micro pour partager leurs idées sur les moyens de faire progresser les droits de la personne et la réconciliation dans l'ensemble du Canada, et elle traite de la campagne de Butterflies in Spirit (papillons d'esprit).

Dans ses remarques terminales, Tina rappelle aux participant-e-s que « nous avons plus de force quand nous nous unissons ».

CARTE POSTALE « NOUS MÉRITONS D'ÊTRE INCLUS »

La consœur Higgs présente un résumé de la carte postale « Nous méritons d'être inclus ». Elle demande aux participant-e-s de remplir la carte postale que comprend leur trousse pour qu'elle puisse être envoyée par la poste au Premier ministre Trudeau.

La carte postale est rédigée comme suit :

Premier ministre Trudeau,

La communauté LGBTQ2+ est le seul groupe recherchant l'équité qui n'est pas assujéti à la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Il s'ensuit qu'elle est exclue de la collecte de statistiques qui jouent un important rôle dans l'assurance de la prise en compte de la diversité et de l'équité dans les pratiques d'emploi et les programmes en milieu de travail.

Je vous incite à ajouter les personnes LGBTQ2+ à la Loi sur l'équité en matière d'emploi afin de niveler les obstacles à leur accès à l'emploi et d'exiger que les employeurs éliminent l'iniquité en milieu de travail.

La consœur Higgs donne de l'information sur le terme LGBTQ2+ et la définition du pronom.

CAMP AURORA

Le Camp Aurora est l'unique camp d'été subventionné du Manitoba pour les jeunes LGBTABI. Ce camp de quatre jours offre une expérience de camp d'été typique fondée sur les activités de plein air et des ateliers d'affirmation d'identité renforçant la communauté dans un milieu positif et favorable. Le camp crée un milieu propice à l'exploration de l'identité dans lequel les jeunes LGBTABI et leurs alliés peuvent nouer des liens significatifs et développer un sentiment d'appartenance.

La consœur McDougall met le président national au défi de faire don des frais d'inscription d'un enfant au Camp Aurora. Le président national se présente au micro pour relever le défi et faire don de 600 \$ au nom de l'instance nationale du SEIC afin d'envoyer un enfant au camp.

La consœur McDougall met les participant-e-s au défi d'égaliser ou de dépasser son don, ce que font certains. La consœur Susie Blyth verse un don de 300 \$.

Les VPN présents relèvent également le défi et versent les dons suivants :

Vanessa Miller, VPN à la C-B et au Yukon – 300 \$

Nicole Ma, VPN à l'Ontario – 300 \$

Fabienne Jean-François et Lyne Cartier pour le Québec – 300 \$

Debbie Morris pour T-N-L et la N-É – 150 \$

Rhonda Rumson pour le N-B et l'Î-P-É – 150 \$

Au total, 2 275 \$ sont recueillis. Un chèque est émis à l'ordre de Camp Aurora, Rainbow Resource Centre de Winnipeg.

EXAMEN ET MISE EN DÉLIBÉRATION DES RÉOLUTIONS

La délégation de chacun des quatre (4) groupes désignés se réunit séparément pour examiner les résolutions devant être mises en délibération pendant la séance plénière de demain et pour en discuter. Les caucus discutent également de différentes questions intéressantes particulièrement chaque groupe désigné.

RAPPORT DU CDPRI

Le confrère Rodrigues, président du CDPRI, présente le rapport au nom du CDPRI national.

Le Comité a pour but d'aider les membres à croître dans un milieu de travail invitant et équitable où la discrimination n'a pas sa place. Il étudie, fait connaître et règle des problèmes ayant trait aux DPRI que posent les politiques et les initiatives de l'employeur des membres ainsi que de l'AFPC et du SEIC en tant que syndicats et qu'employeurs.

Le CDPRI discute de problèmes ayant trait au travail et présente des recommandations s'il y a lieu à l'Exécutif national, au Comité de consultation patronale-syndicale sur les ressources humaines ou au Comité national sur les droits de la personne de l'AFPC par l'entremise du confrère Rodrigues.

Le confrère Sebastian rappelle à tous que nous serons mieux en mesure de régler les problèmes en question quand nous assumerons tous nos responsabilités et reconnaitrons l'importance de l'auto-identification. Nous continuons à nous heurter à des obstacles quand nos membres de groupes désignés hésitent à s'identifier en tant que tels. Le Comité encourage tous les membres à parler à leurs collègues, à consulter le site Web du SEIC et à s'auto-identifier auprès du SEIC.

En terminant, le confrère Rodrigues demande aux délégué-e-s de se présenter à un micro pour exprimer certaines de leurs inquiétudes et poser des questions aux membres du Comité.

FIN DE LA 1^{re} JOURNÉE

La première journée des travaux de la Conférence se termine à 16 h pour que les participant-e-s aient le temps de prendre la navette à destination du Musée canadien pour les droits de la personne où ils participeront à une visite guidée prévue à l'ordre du jour de la Conférence.

DEUXIÈME JOURNÉE – Dimanche 15 septembre 2019

La 2^e journée de la Conférence commence à 9 h.

DÉBAT SUR LES RÉOLUTIONS

Le confrère Rodrigues lit chacune des résolutions présentées :

La **RÉSOLUTION 1** est rédigée comme suit : (*la résolution 2, présentée par la section locale 00648, est identique*)

TITRE : Mise à jour de l'abréviation
AUTEUR : Section locale 90113 du SEIC
LANGUE : A

ATTENDU QU'il est misogyne de placer les gais (G) avant les lesbiennes (L);

ATTENDU QUE le L (lesbiennes) vient avant le G (gais) dans l'abréviation selon l'usage historique et universel;

ATTENDU QUE l'abréviation GLBT n'englobe pas le vaste éventail de personnes que comprennent nos membres et la communauté;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a adopté LGBTQ2+ en tant qu'abréviation officielle dans tous ses documents;

ATTENDU QU'une résolution a été adoptée pendant le congrès triennal de 2018 de l'AFPC pour que l'abréviation GLBT soit remplacée par LGBTQ2+ dans le paragraphe (1) de l'article 15 des Statuts de l'AFPC;

IL EST RÉSOLU que le SEIC s'aligne sur l'AFPC, le gouvernement du Canada et toutes les autres sources en employant l'abréviation LGBTQ2+ dans tous ses documents, y compris ses communiqués e presse, les documents de formation ainsi que ses statuts, règlements et politiques.

LA RÉSOLUTION 1 EST ADOPTÉE. Elle sera présentée au congrès national triennal de 2020 du SEIC.

La **RÉSOLUTION 3** est rédigée comme suit : (*la résolution 4, présentée par la section locale 00648, est identique*)

TITRE : Formation du SEIC sur l'obligation d'adaptation à l'intention des délégué-e-s syndicaux et des membres des exécutifs
AUTEUR : Section locale 90113 du SEIC
LANGUE : A

ATTENDU QUE les représentant-e-s syndicaux locaux reçoivent des membres un nombre croissant de demandes d'aide relatives à l'obligation d'adaptation;

ATTENDU QUE les handicaps invisibles et épisodiques, y compris les maladies mentales, ne sont pas traités dûment ou du tout;

ATTENDU QUE la procédure d'adaptation peut être compliquée, exceptionnelle et inutilement longue;

ATTENDU QUE les représentant-e-s locaux doivent être bien en mesure d'aider les membres à suivre la procédure d'adaptation afin de s'assurer que l'employeur prenne des mesures d'adaptation de bonne foi et dans toute la mesure où cela ne lui impose pas une « contrainte excessive »;

IL EST RÉSOLU que le SEIC établisse un cours propre aux ministères pour lesquels travaillent ses membres et à leurs milieux de travail afin de préparer les membres des exécutifs des sections locales et les délégué-e-s syndicaux à épauler les membres qui ont besoin de mesures d'adaptation telles que définies dans la législation;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que ce cours porte sur toutes les étapes de la procédure d'adaptation et permette de se familiariser avec les ressources mises à disposition par l'employeur afin que les représentant-e-s locaux reconnaissent les cas où celui-ci ne respecte pas dûment ses propres politiques, notre convention collective et la législation sur les droits de la personne.

LA RÉSOLUTION 3 EST ADOPTÉE. Elle sera présentée au congrès national triennal de 2020 du SEIC.

La **RÉSOLUTION 5** est rédigée comme suit :

TITRE : Restriction du nombre des mandats des membres du CDPRI
AUTEUR : Section locale 90113 du SEIC
LANGUE : A

ATTENDU QUE la planification de la relève fait partie intégrante du SEIC;

ATTENDU QUE la désignation de suppléant-e-s assure la permanence et une meilleure compréhension du Comité national sur les droits de la personne et les relations interraciales;

IL EST RÉSOLU que le SEIC restreigne le nombre des mandats que peuvent exécuter les membres du Comité national des droits de la personne et des relations interraciales;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le nombre maximal des mandats consécutifs au sein du CDPRI soit de 3;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que les membres du CDPRI partagent volontiers l'information avec leurs suppléant-e-s afin de les encourager à remplir leur rôle et de leur servir de mentors;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que si aucune candidature n'est présentée après 3 demandes de candidatures, la ou le titulaire d'un poste puisse poser de nouveau sa candidature après 3 mandats.

LA RÉSOLUTION 5 EST ADOPTÉE. Elle sera présentée au congrès national triennal de 2020 du SEIC.

La **RÉSOLUTION 6** est rédigée comme suit :

TITRE : Comités régionaux sur les DPRI
AUTEUR : Section locale 20937 du SEIC
LANGUE : A

ATTENDU QUE le SEIC a un comité sur les DPRI au niveau national;

ATTENDU QUE le SEIC n'a pas de comités régionaux mandatés sur les DPRI;

ATTENDU QUE le SEIC devrait faire des DPRI une priorité aux paliers local, régional et national de notre syndicat;

ATTENDU QUE les comités régionaux et national du SEIC devraient collaborer ensemble dans l'intérêt des membres;

IL EST RÉSOLU que les règlements nationaux du SEIC soient amendés de manière à comprendre un nouvel article rédigé comme suit :

« XX. Comités régionaux sur les droits de la personne

- a) seront établis dans toutes les régions;
- b) le comité et/ou sa structure seront déterminés au niveau régional et comprendront des personnes représentant tous les groupes désignés qui sont représentés au sein du CDPRI national;
- c) établiront et maintiendront des contacts avec chaque section locale de leur région sur des sujets et des initiatives ayant trait aux droits de la personne et aux relations raciales;
- d) partageront avec le CDPRI national et la, le ou les VPN de leur région de l'information sur les sujets d'inquiétude des membres de la région en matière de droits de la personne et d'équité;
- e) établiront et favoriseront des relations avec la, le ou les VPN de leur région et la ou le VPN aux DPRI, notamment en les tenant au courant de toutes les activités du Comité et en intégrant celles-ci à la planification régionale;
- f) présenteront des rapports écrits annuels au CDPRI national et à la, au ou aux VPN de la région pour les tenir au courant de leurs travaux en matière de droits de la personne et d'équité;
- g) participeront activement aux campagnes du SEIC ayant trait aux droits de la personne et à l'équité et en feront la promotion. »

LA RÉSOLUTION 6 EST DÉFAITE.

La **RÉSOLUTION 7** est rédigée comme suit :

TITRE : Modification des Règlements
AUTEUR : Section locale 20937 du SEIC
LANGUE : A

ATTENDU QUE le CDPRI est le seul comité national régi par les Statuts du SEIC plutôt que par ses Règlements;

ATTENDU QUE le SEIC ne peut pas amender ses Statuts entre les congrès;

ATTENDU QUE nous souhaitons à la fois assurer l'uniformité de nos Statuts et avoir la capacité de répondre aux besoins à mesure qu'ils se font sentir;

IL EST RÉSOLU que l'article 15 des Statuts – Comité national sur les DPRI – soit intégralement transféré aux règlements nationaux du SEIC.

LA RÉSOLUTION 7 EST DÉFAITE UNANIMEMENT.

La **RÉSOLUTION 8** est rédigée comme suit :

TITRE : Responsabilités de la ou du VPN aux DPRI
AUTEUR : Section locale 20937 du SEIC
LANGUE : A

ATTENDU QUE pendant le congrès triennal de 2017 du SEIC, le paragraphe 14.12 des Statuts a été amendé de manière à englober la personne qui préside le CDPRI national;

ATTENDU QUE ce changement rend inutile l'alinéa 14.12g)

IL EST RÉSOLU que l'alinéa 14.12g) soit intégralement rayé des Statuts du SEIC.

LA RÉSOLUTION 8 EST ADOPTÉE. Elle sera présentée au congrès national triennal de 2020 du SEIC.

La **RÉSOLUTION 9** est rédigée comme suit :

TITRE : Bourses d'études pour les membres des groupes désignés
AUTEUR : Section locale 20937 du SEIC
LANGUE : A

ATTENDU QUE le SEIC fait la promotion de l'inclusion et de l'accès des membres de groupes recherchant l'équité;

ATTENDU QUE le SEIC octroie des bourses d'études annuelles;

IL EST RÉSOLU que les critères de sélection des boursières ou boursiers comprennent l'appartenance à un groupe désigné.

LA RÉSOLUTION 9 EST DÉFAITE.

La **RÉSOLUTION 10** est rédigée comme suit :

TITRE : Inclusion des membres non binaires
AUTEUR : Section locale 20937 du SEIC
LANGUE : A

ATTENDU QUE le CDPRI comprend une représentante et un représentant de chacun des groupes désignés;

ATTENDU QUE cela ne laisse pas de place aux membres qui s'identifient en tant que non binaires;

ATTENDU QUE notre syndicat doit faire de la place pour tous ses membres;

IL EST RÉSOLU qu'un poste de personne représentant les membres non binaires soit ajouté aux postes des personnes représentant les LGBTQ au sein du CDPRI national;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que toutes les dispositions appropriées des Statuts et Règlements soient amendés en conséquence.

LA RÉSOLUTION 10 EST ADOPTÉE. Elle sera présentée au congrès national triennal de 2020 du SEIC.

La **RÉSOLUTION 11** est rédigée comme suit : *(la résolution 12, présentée par la section locale 00648, est identique)*

TITRE : Parité entre les genres
AUTEUR : Section locale 90113 du SEIC
LANGUE : A

ATTENDU QUE le Comité national du SEIC sur les DPRI comprend une représentante et un représentant de chacun de groupes désignés;

ATTENDU QUE le nombre des membres qui s'identifient en tant que transgenres ou non binaires augmente;

IL EST RÉSOLU que le Comité national du SEIC sur les DPRI ajoute aux personnes représentant les LGBTQ2+ une personne représentant les membres transgenres et non binaires.

MOTION : Que l'examen de la résolution 11 soit reporté.

p/a Gibbs/Finnigan

ADOPTÉE

L'EXAMEN DE LA RÉSOLUTION 11 EST REPORTÉ.

La **RÉSOLUTION 13** est rédigée comme suit : *(la résolution 14, présentée par la section locale 00648, est identique)*

TITRE : Parité entre les genres
AUTEUR : Section locale 90113 du SEIC
LANGUE : A

ATTENDU QUE le Comité national du SEIC sur les DPRI comprend une représentante et un représentant de chacun des groupes désignés;

ATTENDU QUE le nombre des membres qui s'identifient en tant que transgenres ou non binaires augmente;

IL EST RÉSOLU que le Comité national du SEIC sur les DPRI ajoute aux personnes représentant les LGBTQ2+ une personne représentant les membres transgenres et non binaires;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le coût de cette mesure soit payé à l'aide du budget actuel.

MOTION : Que l'examen de la résolution 13 soit reporté.
p/a Gibbs/McDougall
ADOPTÉE

L'EXAMEN DE LA RÉOLUTION 13 EST REPORTÉ.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CDPRI

La délégation de chacun des quatre (4) groupes désignés se réunit séparément pour élire ses représentant-e-s et suppléant-e-s. Voici les résultats des élections :

- ***PREMIÈRES NATIONS, MÉTIS ET INUIT***

Représentante – Susie Blyth
1^{re} suppléante : Lee Hyndman
2^e suppléant : Linda Davis
3^e suppléante : Deb Foster

Représentant – Rod Cunningham
1^{er} suppléant : Tony Nicolas
2^e suppléant : vacant
3^e suppléant : vacant

- ***GROUPES RACIAUX VISIBLES***

Représentante – Sarita Censoni
1^{re} suppléante : Miriam Colfax
2^e suppléante : Sonia Bellevue
3^e suppléante : Mildred Ncube

Représentant – Riazuddin Ahamed
1^{er} suppléant : Farid Tourkmani
2^e suppléant : vacant
3^e suppléant : vacant

- **GLBT**

Représentante – Gaylene Higgs
1^{re} suppléante : Allison Doyle
2^e suppléante : Karen McFarlane
3^e suppléante : Nia Gillies

Représentant – Christopher Tate
1^{er} suppléant : Chris Davis
2^e suppléant : Aly Kanani
3^e suppléant : Stephen Locke

- **MEMBRES AYANT DES HANDICAPS**

Représentante – Genie McDougall
1^{re} suppléante : Wendy-Ann Moulton
2^e suppléante : Charmaine Nelson
3^e suppléante : Helen King

Représentant – Phil Matheson
1^{er} suppléant : Ryan Ducedre
2^e suppléant : Bruce Flannigan
3^e suppléant : Mohamed Moinuddin

MOTION : Que les bulletins employés aux fins des élections des quatre (4) groupes soient détruits.

p/a McDougall/Flannigan

ADOPTÉE

ALLOCUTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE NATIONALE

Crystal Warner, vice-présidente exécutive nationale du SEIC, prend la parole devant l'assemblée et présente un résumé de l'histoire de sa famille de demandeurs d'asile chiliens venus au Canada pendant les années 1970.

Elle traite de la première réunion commune des comités nationaux du SEIC sur l'équité, y compris celui des jeunes travailleuses et travailleurs. Au cours de cette réunion, tous les comités ont reçu une formation en représentation intersectionnelle et ont eu l'occasion de partager et de collaborer dans des dossiers d'intérêt commun.

Bien qu'il reste du travail à accomplir, il faut reconnaître le travail accompli par les militant-e-s du SEIC qui nous ont précédé. Il nous appartient désormais de hausser la barre.

La VPEN indique que la représentation intersectionnelle importe au SEIC parce que le secteur public est un gros employeur de femmes et de membres de groupes recherchant l'équité.

Il faut adopter une approche intersectionnelle afin de comprendre pourquoi les membres de groupes recherchant l'équité sont surreprésentés dans les postes créés pour une période déterminée ou d'autres postes à faible rémunération au sein de nos lieux de travail.

Nous devons défendre tous les membres. Comment pouvons-nous apporter plus de soutien à tous les travailleurs et les travailleuses? La vraie équité va de pair avec la responsabilité. Et l'équité n'est pas toujours visible.

En terminant, la consœur Warner remercie toutes les personnes présentes de conjuguer leurs efforts pour bâtir un syndicat plus fort et plus accessible et de faire passer les membres avant tout dans leurs activités.

CONFÉRENCIÈRE INVITÉE - NIA GILLIES

La consœur Nia Gillies traite des difficultés qu'elle a éprouvées depuis sa jeunesse en tant que personne transgenre.

Que peut faire le syndicat pour appuyer ses membres transgenres? Revendiquer des toilettes universelles dans les lieux de travail et les communautés, négocier l'assujettissement aux conventions collectives des soins chirurgicaux d'affirmation de genre et de protections des trans et prévoir des cours de sensibilisation.

Respecter les pronoms que nous adoptons, se sensibiliser aux enjeux des trans, dénoncer la transphobie et, surtout, écouter nos histoires.

L'exposé de la consœur Gillies est bien accueilli par tous les participant-e-s.

BUTTERFLIES IN SPIRIT

Butterflies in Spirit est une troupe de danse qui sensibilise les gens au dossier des meurtres et disparitions de femmes autochtones. Fondée en 2012, cette troupe est composée de membres des familles de femmes et de filles autochtones assassinées ou portées disparues qui s'efforcent de garder vivantes par la danse les histoires de leurs êtres chers.

Des dons à Butterflies in Spirit sont recueillis grâce à la vente de biscuits « robe rouge » cuits et décorés par la consœur Susie Blyth et à un tirage 50/50. Au total, la somme de 523,15 \$ est ainsi recueillie.

Le président national y ajoute un don de 500 \$ au nom de l'instance nationale du SEIC.

La consœur Kelly Megyesi, gagnante du tirage 50/50, fait don de sa part du lot. Elle ajoute qu'elle fera parvenir un don de 50 \$ du Comité des femmes de l'Okanagan de l'AFPC au Comité des droits de la personne de l'Okanagan de l'AFPC.

Un grand total de 1 123,15 \$ est donné à Butterflies in Spirit.

CLÔTURE

La 9^e Conférence nationale sur les droits de la personne et les relations interraciales est prononcée close à 14 h 30 le dimanche 15 septembre 2019.